



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
16 AVRIL 2013**

PRÉSENTS : Mme I. GIANNATTASIO, Présidente
Mme V. MORON, Vice-Présidente
Mme C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire

Mmes M. CALAME, T. MARET, A.-M. PUTTON et C. STROUDINSKY
MM. R. BONO, C. BRUHIN, R. HUGON, P. MEYLAN et B. SCHOPFER

M. R. GUNTER, Maire
M. P. BOUVIER, Adjoint
M. X. BEUCHAT, Adjoint

La séance est ouverte par **Mme la Présidente** à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2013

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, soit par 11 oui.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Démission de M. Bueno Viret

Mme la Présidente annonce la démission de **M. Viret**, Conseiller municipal, au 8 mars 2013. Elle précise que le Conseil municipal est en attente de la réponse du vient-ensuite.

M. Bono demande les motivations de ce départ.

Mme la Présidente lui répond qu'elle a reçu une lettre mentionnant notamment qu'il ne pouvait plus assumer ce rôle compte tenu de sa formation et qu'il ne pouvait donc pas s'investir autant qu'il l'aurait souhaité.

Mme Calame assure que le groupe va s'occuper d'obtenir une réponse du vient-ensuite d'ici au prochain Conseil municipal.

b) Décision prise lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 27 mars 2013, **Mme la Présidente** demande si un(e) Conseiller(ère) a l'intention de faire opposition à la décision rendue le 20 mars 2013 au sujet du financement, via le fonds intercommunal, une partie de la participation du GIAP à la recapitalisation de la CIA pour

un montant de CHF 3'000'000.-- soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC).

Aucun Conseiller municipal ne souhaite faire valoir son droit de veto.

c) 8^{ème} tournoi de football des élus

Mme la Présidente mentionne l'invitation au tournoi de football organisé par Cartigny et qui aura lieu le samedi 9 juin 2013.

Mme la Présidente précise qu'il suffit de 4 joueurs et 1 gardien pour former une équipe.

Le Conseil municipal n'ayant pas formulé d'intérêt, le secrétariat se charge de rendre une réponse négative à Cartigny.

d) Sortie du Conseil municipal

Mme la Présidente communique aux Conseillers municipaux que les dates retenues pour cette sortie sont à choix les 14 ou 21 septembre 2013.

Le secrétariat se chargera de recueillir les préférences de chacun.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Déprédations sur l'abribus des Bouveries

M. Gunter résume la situation. Le samedi 16 mars 2013, aux alentours de 23h30, les vitres de l'abribus des Bouveries ont été fracassées par une équipe de jeunes apparemment sous l'emprise de l'alcool. Trois minutes après les faits, la société de surveillance était sur place, a vu les jeunes monter dans le bus et a appelé la police. Les agents ont intercepté le bus à Cartigny et quelques uns ont été immédiatement conduits au poste pour un interrogatoire.

M. Gunter informe le Conseil municipal que le père de l'un d'eux l'a contacté afin de s'excuser et connaître le montant des dégâts. Il souhaite que son fils travaille (gratuitement) rapidement pour la commune afin de réparer le préjudice causé.

M. Gunter mentionne le montant du devis reçu, soit environ CHF 5'000.--, et qu'un dépôt de plainte va être envoyé. Plusieurs jeunes doivent encore être interrogés et l'affaire sera transmise au juge des mineurs qui prendra une décision quant à la punition adéquate.

M. Bono demande l'effet de la plainte sur le casier judiciaire du jeune, dans le cadre d'une recherche d'apprentissage, par exemple.

Mme Stroudinsky répond que c'est le jugement qui entraîne une inscription sur le casier judiciaire mais que ce n'est pas systématique. En outre, ce dernier est totalement effacé lorsque le jeune atteint sa majorité.

Mme Calame souligne que le Tribunal des mineurs tient compte de la jeunesse de ses « clients ». Cela a souvent un effet salutaire et pas forcément excessivement punitif. En outre, le dépôt de plainte entraîne la réparation des dégâts à la charge de celui qui les a commis.

b) Tags sur les bâtiments de la commune

M. Gunter communique que différents bâtiments de la commune ont été « tagués » ce week-end. Il mentionne également les vitres cassées à plusieurs reprises sur la façade de l'extension de l'école.

M. Gunter a demandé à Safety-Management de modifier les horaires des patrouilles et d'insister sur certains secteurs.

M. Gunter indique qu'un « tous-ménages » à propos de toutes ces déprédations, y compris celles du cimetière et du parc attenant, est en préparation.

Mme Putton ajoute qu'il semblerait que chaque fois qu'il y a une fête dans la région, il y ait plus d'agitation dans Chancy et donc des dégâts.

Mme Calame demande si les feux de barbecue sont autorisés dans l'enceinte des parcs publics, notamment autour de la salle communale. Elle suggère que l'interdiction de faire des grillades sauvages soit également mentionnée dans le « tous-ménages ».

c) Jardin d'enfants - Garderie « Les Crocolions »

M. Bouvier revient sur certaines réactions suite au « tous-ménages » envoyé dernièrement aux habitants de la Commune et mentionnant une restriction du nombre d'inscriptions. Il tient à préciser que celui-ci a été validé par le comité des Crocolions. Ce dernier, au vu de l'augmentation des habitants prévue, a anticipé les inscriptions et les a avancées au 23 avril 2013. Lors de sa séance du 30 avril 2013, en fonction du nombre d'inscriptions, le comité transmettra ses conclusions à l'Exécutif afin qu'une décision soit prise quant à une éventuelle limitation des ½ journées par enfant. Mme Guinand, responsable des Crocolions, a d'ailleurs rencontré **MM. Gunter** et **Bouvier** afin d'expliquer ces mesures.

M. Beuchat explique sa réaction très négative lors de la réception du « tous-ménages ». Suite à cet envoi, il a rencontré Mme Guinand avec **M. Bouvier**, lors d'une seconde séance planifiée un samedi, pour obtenir des explications. Il s'est avéré lors de cette rencontre que des problèmes de communication étaient à la source du message ambigu véhiculé par le « tous-ménages ». En effet, pour le comité des Crocolions, les dispositions indiquées sur le « tous-ménages » sont provisoires et seront revues, le cas échéant, après la journée des inscriptions; or, ce caractère provisoire n'apparaît nullement sur le « tous-ménages », de sorte que la population n'en est pas informée. Au vu de la teneur de ce dernier, certaines familles seront peut-être découragées et ne prendront pas la peine de se déplacer le jour des inscriptions, ce qui risque de biaiser les données.

M. Bouvier rappelle qu'il est simplement question de planification, de mesures provisoires et effectivement d'une communication certainement pas tout à fait adéquate pour laquelle il présente ses excuses. Il va sans dire que les décisions prises par les Crocolions seront transmises à la commission des affaires sociales, sports et loisirs, puis entérinées par l'Exécutif.

Mme Calame insiste sur le fait qu'avant toute prise de décision, l'Exécutif doit être informé.

M. Bouvier résume brièvement le rapport explicatif réalisé par Mme Guinand. Ce dernier sera partie intégrante du présent procès-verbal. Les bulletins d'inscriptions comportent un volet « sondage » afin de déterminer les intéressés par une après-midi supplémentaire et éventuellement pouvoir conclure un arrangement différent. Il ajoute qu'une liste d'attente sera mise en place et que la situation sera revue d'année en année.

M. Bouvier précise encore que le bénéfice de la Fête des enfants est totalement intégré dans le budget des Crocolions. La difficulté de trouver des bénévoles pour s'en occuper ont conduit les éducatrices à se charger entièrement de l'organisation de cette manifestation (surcroît de travail) afin d'en assurer la pérennité.

d) Extension de la déchetterie des Raclerets

M. Beuchat indique que les travaux d'extension de la déchetterie des Raclerets ont débuté. Des fondations en béton ont été découvertes en faisant les excavations. Cette mauvaise surprise (démolition et évacuation des gravas en décharge contrôlée) induira malheureusement une

augmentation de la facture. En revanche, l'adjudication des travaux ayant été donnée à un prix largement au-dessous du budget prévu, cela devrait permettre d'équilibrer les deux montants.

e) Chemin des Carrés 33

M. Beuchat communique avoir rendu un préavis favorable à la dernière version de ce projet, sous réserves de la cession gratuite d'une servitude pour le passage piétonnier (chemin des écoliers). De plus, la Commune souhaitait aménager un trottoir le long de la route de Valleiry, soit sur la parcelle concernée. Compte tenu des contraintes liées à cette dernière, ce trottoir sera créé le long de la parcelle, les promoteurs ont d'ailleurs déjà approché la DGM pour demander s'il est possible de le construire sur le domaine public et sont d'accord pour financer ce projet quand bien même ce ne sera pas sur leur terrain. Il semblerait d'autre part que plusieurs propriétaires bordant la route de Valleiry seraient d'accord de céder une servitude sur leur parcelle afin que le trottoir soit prolongé jusqu'à la sortie du village. Une rencontre est prévue prochainement avec la DGM et **M. Beuchat** s'engage à tenir le Conseil municipal informé.

f) STEP - Chancy

M. Beuchat signale qu'une convention a été signée entre les SIG et la Commune. Il a exigé qu'il soit mentionné que la station figure dans une zone sensible (proximité d'un cours d'eau et future zone de loisirs); qu'un organe de contrôle en cas de litige (odeurs) soit déterminé et neutre. Il était initialement prévu que cela soit une entreprise privée afin d'éviter tout conflit d'intérêts. Toutefois, il s'est avéré judicieux de nommer le SEN (Service de l'environnement des entreprises) de l'Etat de Genève afin d'assurer la durabilité de ce contrat. Néanmoins, les deux parties sont libres de mandater un autre bureau externe si elles ne sont pas d'accord avec les conclusions du SEN. Si ce dernier ne souhaite pas entrer en matière par rapport à l'étude effectuée par ce bureau externe, le recours au Tribunal est autorisé.

Le second point sur lequel **M. Beuchat** a insisté est que les aménagements extérieurs soient réalisés en concertation avec la Commune mais à la charge des SIG. L'Exécutif a d'ores et déjà rencontré les représentants du bureau Gilbert Henchoz, mandaté par les SIG pour l'agencement des espaces paysagers autour de la STEP. Ceux-ci vont intégrer les remarques d'Urbaplan dans les différentes variantes qui seront proposées.

Mme Calame tient à remercier **M. Beuchat** pour son travail de titan dans ce projet.

g) Chemin de Champlong

M. Beuchat mentionne que la partie manquante du trottoir (vers les boîtes aux lettres des immeubles existants) sera réalisée mais prendra un peu plus de temps à cause du déplacement d'une borne hydrante.

h) Constructions en cours au chemin des Raclerets

M. Beuchat déplore l'état du chantier qui s'éternise suite à la faillite probable de l'entreprise générale et les conditions inadmissibles dans lesquelles les nouveaux habitants sont contraints d'emménager dans notre Commune.

Il propose d'adresser un courrier à M. Longchamp pour dénoncer la situation, ce d'autant plus que les promoteurs de ces constructions, Bücher et Moret, ont le projet de réaliser des habitations supplémentaires au chemin des Raclerets.

i) Eglise protestante

M. Beuchat rappelle que l'Eglise protestante possède le presbytère (sis derrière la salle communale). Au vu de ses difficultés financières, elle essaie de trouver une solution pour le rentabiliser au maximum et pour ce faire propose de raser le bâtiment existant (démolition subordonnée à l'accord de la Commission des monuments et des sites), pour construire un

bâtiment de 9 logements. L'Eglise va déposer une demande préalable de destruction et de construction dans les semaines qui viennent.

M. Beuchat a demandé s'il y avait une possibilité d'acheter toute ou partie du nouveau bâtiment afin de préserver l'orientation communale du périmètre : le trésorier de l'Eglise ne serait a priori pas opposé à cette idée. L'architecte mandaté pour l'exécution du chantier serait le même que celui qui a réalisé les villas du chemin des Carrés.

j) Les Rives de Chancy

M. Beuchat évoque la demande d'autorisation de construire des « Rives de Chancy » dans laquelle il manque notamment le préavis du Service de géologie, le bâtiment étant prévu sur un terrain en zone instable. Toutefois, la foreuse se trouvant sur le terrain indique qu'une étude géologique est en cours et que si elle est concluante, un préavis favorable dudit service sera probablement délivré. Il rappelle que la Commune avait délivré un préavis défavorable. Si le Département de l'urbanisme devait accorder cette autorisation de construire, la Commune aura 30 jours pour faire recours après parution dans la FAO.

k) Cité d'énergie

M. Beuchat explique que la Commune avait obtenu le label « Cité d'énergie » lors de la législature précédente. Tous les 4 ans, un audit général est effectué afin de mettre à jour les données et savoir si la Commune correspond toujours aux critères d'une « Cité d'énergie ».

M. Beuchat rappelle que le premier audit, subventionné à 80% par le SCAN, a établi un état des lieux et soulevé les points à améliorer. La Commune sait donc où il faut agir. Le prochain audit de la Commune devrait avoir lieu avant l'été, mais le cahier des charges « Cité de l'énergie » s'est considérablement alourdi et est maintenant clairement destiné aux grandes communes (villes). Par ailleurs, le SCAN ne participe plus financièrement au « ré audit » et la Commune devrait donc déboursier CHF 13'000.--. Dès lors, il propose de renoncer à ce label plutôt que la Commune se voie dans l'obligation de mandater quelqu'un afin de réaliser un nouvel audit dont la charge serait lourde pour Chancy.

Mme Calame suggère que la Commune s'intitule Chancy - commune verte, label réaffirmant son engagement pour l'environnement à des coûts largement moindres.

Mme la Présidente, au nom du Conseil municipal, remercie **M. Beuchat** pour le travail abattu dans les différents projets dont il est responsable, plus particulièrement dans le cadre de la STEP et de la convention signée avec les SIG.

4. PRÉSENTATION DES COMPTES 2012

Mme la Présidente passe la parole à **M. Gunter**.

M. Gunter commente les comptes transmis aux Conseillers municipaux :

- Les revenus provenant des impôts des personnes physiques sont légèrement au-dessus de ceux annoncés par l'Administration fiscale cantonale et ceux des personnes morales un peu au-dessous. Toutefois les montants cumulés sont conformes à ce qui avait été budgété pour 2013.
- Les charges, dont certaines n'étaient pas prévues, sont un peu plus élevées que budgétées, notamment en raison du délai de rétrocession de la taxe d'équipement sur certains travaux. Malgré cela, l'exercice 2012 a pu être bouclé avec des comptes équilibrés en diminuant quelque peu la provision sur le reliquat.

M. Gunter propose de renvoyer l'analyse détaillée des différentes rubriques à la commission des finances se tenant le jeudi 18 avril 2013.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur le renvoi de la présentation des comptes à la commission des finances.

Le renvoi est accepté à l'unanimité, soit par 11 oui.

5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

a) Proposition relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire destiné à couvrir les frais supplémentaires engendrés par la construction de l'extension du groupe scolaire, ainsi que les aménagements extérieurs complémentaires qu'il convient de faire.

Mme la Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

M. Gunter explique que dans le cadre du budget de fonctionnement 2013, le crédit avait été annoncé. Il se compose de deux parties :

- La première concerne le dépassement du budget de construction de l'extension du groupe scolaire dû essentiellement au revêtement du préau en végétal, plus onéreux que la matière du Salève initialement prévue mais de loin plus adapté aux enfants (environ CHF 80'000.--) ;
- La seconde est liée aux aménagements complémentaires demandés notamment par les enseignants lors de la mise en exploitation du bâtiment. Cela concerne principalement la pose d'une clôture entre le préau et le parking du chemin de l'école, ainsi que le long des jardins communaux, l'installation de supports à vélos, deux aménagements à faire en pavés en remplacement de la terre (environ CHF 80'000.--).

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

b) Proposition relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire destiné à l'acquisition d'un véhicule pour le service de voirie.

Mme la Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

M. Gunter précise qu'il s'agit d'un crédit budgétaire (somme non incluse dans le budget 2013). Il résume la situation actuelle en indiquant qu'actuellement les employés communaux disposent de deux véhicules communaux pour leur travail quotidien, le pick-up et le camion Iveco. Ils peuvent également avoir recours à la Jeep Land Rover, mais celle-ci étant onéreuse à l'entretien et peu pratique à l'utilisation, elle est essentiellement servie pour le transport des pompiers sur le terrain. M. F. Gunter emploie principalement le pick-up et M. Egenter utilise son véhicule privé pour ses déplacements dans la Commune et transporter son matériel. Pour cela, il reçoit une indemnité. Toutefois sa voiture montrant des signes d'usure, il a informé l'exécutif qu'il ne souhaitait plus l'utiliser à des fins professionnelles.

M. Bouvier mentionne brièvement les avantages des offres reçues de plusieurs fournisseurs.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission des finances

M. Bono mentionne la séance prévue jeudi 18 avril 2013.

b) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

Mme Maret communique qu'une séance est prévue le mercredi 1^{er} mai 2013.

c) Commission des relations publiques et de la communication

M. Bono indique que dans le cadre de la commission des relations publiques et de la communication, il a participé à une séance sur l'amélioration et la redéfinition du site internet communal par une société ayant de nombreuses références dans le domaine. Il souhaite organiser une séance avec le secrétariat, la commission et l'Exécutif afin de leur présenter les différentes possibilités disponibles.

d) Commission ad hoc du bâtiment LUP route de Bellegarde 21, 23, 25

M. Meylan précise que le chantier tient ses délais et rassure les Conseillers municipaux sur la non possibilité d'une catastrophe financière puisque seuls 30% ont été versés et que le solde ne le sera qu'à la remise des clés.

e) Défibrillateur

M. Bouvier revient sur la commande et l'installation d'un nouveau défibrillateur dans un caisson extérieur (accès libre), conformément à l'inscription au budget 2013, qui sera placé devant le local des pompiers aux Bouveries. L'actuel appareil restera à l'école mais également dans un boîtier à accès libre. Il suggère qu'une formation et information soient organisées pour les personnes intéressées. Le secrétariat va se renseigner sur ce sujet.

Mme la Présidente lève la séance à 22h30.

La Présidente du Conseil municipal
Isabelle Giannattasio

La Secrétaire du Conseil municipal
Corinne Herzig Davidovic

La Secrétaire
Joëlle Noverraz